

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juillet à 18h00 ;

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de La Neuve à Lyas sous la Présidence de François ARSAC, Président de la Communauté d'Agglomération.

Nombre de membres :
en exercice : 20
présents : 16
votants : 20

Date de la convocation :
21 juillet 2022

Présents :

Mesdames Isabelle MASSEBEUF, Doriane LEXTRAIT, Véronique CHAIZE, Marie-Josée SERRE.

Messieurs François ARSAC, François VEYREINC, Gilbert MOULIN, Michel CIMAZ, Alain SALLIER, Olivier NAUDOT, Jean-Pierre JEANNE, Jacquy BARBISAN, Gilles LÈBRE, Francis GIRAUD, Sébastien VERNET, Jean-Pierre LADREYT.

Excusés : Jérôme BERNARD (procuration à François ARSAC), Arnaud DE CAMBIAIRE (procuration à Alain SALLIER), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Michel VALLA (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Secrétaire de séance : Véronique CHAIZE

Délibération n°2022-07-27/157

OBJET : AUTORISATION À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR UN POSTE DE CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN"

Rapporteur : Alain SALLIER

"Petites villes de demain" vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Sa concrétisation repose notamment sur la mobilisation rapide des collectivités.

Aussi, les 1 000 territoires engagés dans "Petites villes de demain" sont-ils, par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un modèle de développement plus écologique, des acteurs pleinement engagés dans la relance.

À ce titre, les "Petites villes de demain" pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion

Au travers de "Petites villes de demain", l'État et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises ;
- L'accès à un réseau, grâce au Club "Petites villes de demain", pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme ;
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre-Ardèche, La Voulte-sur-Rhône et Le Pouzin ont conjointement exprimé leur candidature au programme "Petites Villes de Demain" par courrier le 19 novembre 2020.

Elles ont exprimé leurs motivations avec une ambition commune d'entreprendre un effort quantitatif et qualitatif d'aménagement, de construction et de rénovation, visant à un développement urbain, commercial et touristique durable.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme "Petites villes de demain" par la préfecture du département de l'Ardèche, le 11 décembre 2020.

La convention d'adhésion actant l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'État à travers ce programme a été signée le jeudi 22 avril 2021.

Cette convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'une opération de revitalisation du territoire (ORT).

L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et la Banque des territoires proposent une aide au financement du recrutement d'un poste de Chef de projet pour piloter la mise en œuvre du projet de territoire, suivre les partenariats financiers, élaborer la stratégie de communication et animer la concertation avec les habitants.

Monsieur le Président propose aux membres du bureau communautaire de solliciter la Banque des Territoires et l'ANCT pour une subvention concernant le financement du coût annuel du poste de chef de projet.

* * *
* *

Ceci exposé :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;
- Vu la délibération n°2021-04-14/107 du conseil communautaire en date du 14 avril 2021 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau communautaire et au Président ;
- Vu l'appel à manifestations d'intérêt "Petites villes de demain" lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires le 1^{er} octobre 2020 ;
- Vu la signature de la convention d'adhésion "Petites villes de demain" de La Voulte-sur-Rhône et de Le Pouzin le 22 avril 2021 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 20 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise le Président à solliciter la Banque des Territoires et l'ANCT pour une subvention concernant le financement du coût annuel du poste de chef de projet "Petites villes de demain" et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
François ARSAC

La Secrétaire de séance,
Véronique CHAIZE





Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le 02/08/2022



ID : 007-200038933-20220727-2022_07_27_157-DE